PIXIE-BOB

LES PIXIE-BOB À POIL LONG ET À POIL COURT SONT JUGÉES COMME DEUX RACES DIFFÉRENTES.

Le Pixie-Bob présente une similitude visuelle avec le Bobcat de l'Amérique du Nord. Cette similitude visuelle au chat sauvage ne reflète pas la vraie nature du chat, qui est aimante et digne de confiance. Ses yeux lourdement cagoulés ressemblent à un "regard de chasseur". Corps musclé, lourd et une forte ossature.

I – CORPS/CONFORMATION (35)

(10) CORPS - Moyen à grand. Poitrine bien développée et large. Omoplates et hanches proéminentes qui créent une démarche roulante lors de la marche. Flancs puissants et profonds, croupe longue jusqu'à la queue. Dos n'est pas plat, il incline légèrement vers le haut jusqu'aux hanches avec un dénivellement entre les épaules. Poches primordiales chez les mâles et les femelles.
(10) JAMBES & PIEDS – Les jambes sont longues, droites, et d'une ossature forte. Les pieds sont grands et larges, presque ronds. Les gros pieds ont de grosses jointures et sont charnus. Polydactylie autorisée. La polydactylie correspond à plus de cinq orteils mais pas plus de sept orteils par pied, que ce soit les deux pieds avant, les deux pieds arrière, ou les quatre pieds. Tous les orteils doivent pointés vers l'avant (pas de côté). Pas de pied évasé. Idéalement, tous les orteils doivent toucher la table (pas d'ergot sur le pied polydactyle). Disqualifier si la polydactylie affecte la marche normale.
(10) QUEUE – Courte, avec des nœuds (kinks) acceptés. Elle doit mesurer au moins 5 cm (2 pouces) de long, et ne doit pas dépasser le jarret (lorsque la patte arrière est complètement étendue). Lorsque le chat est détendu, il peut porter la queue basse.
(5) OSSATURE – Lourde et dense.

II – TÊTE (40)

(5) DE FACE – Forme d'une large poire inversée. De taille moyenne à grande. D'apparence légèrement convexe.
(5) PROFIL - Front légèrement arrondi jusqu'aux yeux. Légère courbe concave des yeux jusqu'à l'arête du nez.
(5) MUSEAU - Museau large avec une rupture (break) clairement définie. Pâtons charnus et proéminents.
(5) NEZ - Large, légèrement convexe avec un cuir du nez large. Légère bosse sur nez.
(5) MENTON – Bien développé et charnu.
REMARQUE : Le museau, le nez et le menton forment un diamant aux côtés doux du pont du nez jusqu'au menton.
(10) YEUX - De taille moyenne. La paupière supérieure est une ligne droite; la paupière inférieure est légèrement inclinée vers le haut, à l'extérieur de l'œil. Yeux profonds avec une largeur d'un œil entre les yeux. L'expression des yeux est à moitié endormie, le regard à travers ses yeux partiellement fermés. Poils épais et touffus sur les sourcils.
(5) OREILLES - Taille moyenne. Larges à la base, extrémités légèrement arrondies, plumets de préférence. Placées autant sur le côté de la tête que sur le dessus. Légère inclinaison vers l'extérieur. Empreintes pâles d'un pouce à l'arrière de l'oreille.

III – ROBE / LONGUEUR ET TEXTURE (10)

POIL COURT
(5) – LONGUEUR DE LA ROBE – Robe courte qui se détache du corps. Les poils les plus longs sont sur le ventre.
(5) – TEXTURE - Douce, laineuse et résiliente au toucher.

POIL LONG
(5) – LONGUEUR DE LA ROBE - Robe mi-longue, longueur maximale est de deux pouces (5 cm). Mi- dense. Les poils les plus longs sont sous le ventre.
(5) – TEXTURE – Douce et couchée plus près du corps que le Pixie-Bob à poil court.

REMARQUE: Dans les deux longueurs de robe, les poils du visage sont touffus et hirsute (jamais lissés). La fourrure se sépare facilement et est résistante aux intempéries.

IV – COULEUR (15)

(5) COULEUR – Des tons de brun clair à moyen avec des tons chauds/ rougeâtres sont préférés. Le sous-poil est gris-souris (gris foncé). Patron tiqueté inverse – la bande la plus claire à la pointe du poil (donnant un aspect givré) et une bande plus sombre près de la peau, avec plusieurs bandes de couleur sur chaque poil. Bandes du brun moyen au foncé dans le patron. Du menton au ventre et l'intérieur des cuisses sont de couleur blanc cassé à crème. Couleur du sous le ventre et le cou plus pâle. Les médaillons, les taches ou les boutons blancs ne sont pas autorisés. Des coussinets aux jarrets doivent être brun foncé ou noir. Le bout de la queue doit être brun foncé ou noir. Une bande de couleur crème ou blanc cassé doit entourer les yeux. Les marques de mascara doivent suivre le coin de l'œil vers le bas jusqu'aux joues. Nez rouge brique.
REMARQUE: Les changements saisonniers affectent la couleur, le patron de la robe étant plus apparent (moins visible) en hiver.
(5) PATRON - Brun moucheté composé de petites taches avec ou sans rosettes (modifié s'il y a un fort tiquetage). Marquage aléatoire préféré. Le ventre moucheté.
(5) COULEUR DES YEUX - Couleur or à noisette préférée. Vert groseille permis.

V – CONDITION

Lourd et musclé. Poches primordiales chez les mâles et les femelles est souhaitable.

OBJECTIONS	DÉDUIRE
• Couleur de la robe ou du ventre trop foncée	1-3
• Fourrure courte couchée près du corps	1-3
• Fourrure trop longue sur le Poil Long	1-3
• Tête trop plate	3-5
• Hanches étroites	3-5
• Absence de la poche primordiale	3-5
• Mauvaise structure des pattes arrière (cowhock)	5-10

DISQUALIFICATIONS

- Manque substantielle de musculature ou d'ossature
- Patron du tabby classique ou tacheté
- Manque de tiquetage
- Présence d'une collerette
- Os de la queue mesurant moins de 1 pouce (2,5 cm) ou de longueur normale
- Plus de 7 orteils sur un pied
- La polydactylie affecte la marche normale
- Orteils fendus ou évasés
- Tous autres motifs de disqualification décrits dans la description générale(excluant les points 1, 3 et 7)

COULEUR RECONNUE

Tabby moucheté (spotted) brun

ORIGINE DE LA RACE: Mutation
EXIGENCE POUR ENREGISTREMENT: Aucune fondation permise
EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION: Aucune fondation permise
ASCENDANCE RECONNUE: Pixie-Bob
ACCOUPLEMENTS PERMIS : Pixie-Bob

2015 05 01

2023 - Canadian Cat Association / Association féline Canadienne

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01